



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL~2020~118**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du lundi 30 novembre 2020

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Approbation de la convention
d'objectifs et de financement
entre la Commune de
Bourbonne les Bains et l'Office
de Tourisme**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Était absente excusée : Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Catherine THIVET, Conseillère Municipale Déléguée au Tourisme, expose au Conseil Municipal que la convention d'objectifs et de financement des services d'accueil, d'information, de promotion, de commercialisation et d'animation touristiques et thermales liant la Commune et l'Office de Tourisme est arrivée à échéance le 05 novembre 2020.

Il s'avère nécessaire d'approuver la nouvelle convention pour une durée de 3 ans.

Madame Catherine THIVET, Conseillère Municipale Déléguée au Tourisme, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver la nouvelle convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

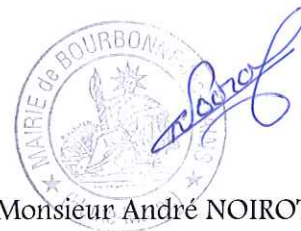
- D'approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement des services d'accueil, d'information, de promotion, de commercialisation et d'animation touristiques et thermales entre la Commune de Bourbonne les Bains et l'Office de Tourisme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 4 décembre 2020

Le Maire



Monsieur André NOIROT